

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 033-4310/18/BM

■ Approbation d'une convention-cadre de partenariat 2018-2021 avec Electricité De France (EDF) MET 18/7964/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Impliqués fortement dans le développement du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Groupe EDF possèdent des intérêts communs qui se sont déjà manifestés au travers de nombreuses collaborations.

C'est dans le cadre de cette mobilisation respective et convergente que tous deux ont décidé de se rapprocher afin de croiser et fertiliser, dans une convention cadre qui fixe leur partenariat sur la période 2018-2021, l'ensemble de leurs actions conjointes et au contenu tourné essentiellement vers l'innovation.

La Métropole Aix-Marseille-Provence référente sur son territoire en matière de schémas métropolitains de développement économique, mais aussi pour l'immobilier et le foncier économique, l'aide à la création et à la reprise des entreprises, l'animation territoriale et la promotion internationale, l'attractivité et le marketing du territoire, la Métropole est également compétente en matière de définition et mise en œuvre des grands schémas directeurs de cohérence territoriale, de transports et de mobilité, de voirie, d'habitat, de développement urbain, d'environnement, d'énergie ainsi que des programmes de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et aux programmes de recherche mais encore des dispositifs contractuels de développement local et d'insertion par l'activité économique.

En matière d'énergie particulièrement, la loi transition énergétique pour la croissance verte (TECV) affirme le rôle de coordination de la Métropole. C'est pourquoi elle est chargée de l'élaboration du Plan Climat Air-

**Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 31 octobre 2018**

Energie-Climat Métropolitain (PCAEM) qui est l'outil métropolitain de coordination et de mise en œuvre des actions en matière de transition énergétique et climatique.

Ce PCAEM définira, pour son volet énergie, les actions qui permettront à la Métropole de contribuer à l'atteinte de l'objectif fixé par la loi porter les énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale en 2030.

Elle a aussi la compétence de gestion des réseaux d'énergie. Elle initie par conséquent, avec l'ensemble des acteurs du territoire, une stratégie globale et transversale des réseaux et de la production d'énergie.

Récemment constituée, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite entretenir et amplifier sa dynamique économique au service de la croissance et au-delà. Certaines faiblesses structurelles, telles que l'inégalité d'accès aux ressources (emploi, logement, culture, transports, éducation) ou le taux de chômage élevé, l'obligent à définir une stratégie plus ambitieuse favorisant un développement économique soutenu, équilibré et durable, au service d'un objectif prioritaire : la conquête de l'emploi pour tous.

A cette fin, Aix-Marseille-Provence dispose de tout le potentiel nécessaire pour devenir une des métropoles les plus compétitives et attractives d'Europe et s'imposer comme « le » territoire privilégié pour innover et entreprendre de l'Europe du sud.

Le Groupe EDF, un des leaders sur le marché de l'énergie en Europe, est un énergéticien intégré, présent, notamment par l'intermédiaire de ses filiales, sur l'ensemble des métiers de l'énergie : la production, le transport, la distribution, le négoce et la vente. En France, il participe à la fourniture d'énergies et de services de près de 30 millions de clients.

Le Groupe EDF est notamment composé de filiales opérationnelles spécialisées, avec en particulier Citelum pour l'éclairage, Sodelrel dans la mobilité électrique, Dalkia pour les solutions énergétiques locales : réseaux de chaleur et performance énergétique des bâtiments, Tiru sur la valorisation énergétique des déchets, EDF EN pour les projets éoliens ou les fermes photovoltaïques, EDF ENRS pour les projets solaires en toiture.

Avec plus de 735 M€ (2017) confiés aux entreprises de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont la grande majorité aux entreprises situées sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et plus de 7700 collaborateurs et plus de 400 alternants (EDF SA + Enedis + Dalkia + Citelum + EDF EN), le Groupe EDF a un rôle majeur à jouer dans la transition énergétique et le développement économique.

Premier producteur d'électricité mais aussi premier producteur d'énergie renouvelable, de façon durable de la région Sud, le Groupe EDF accompagne ses clients dans leur propre transition énergétique : ses clients particuliers mais aussi les collectivités locales et les entreprises. A chacun de ces acteurs, EDF et ses filiales veulent proposer des solutions énergétiques performantes dans les domaines situés à l'interface de l'électricité et des nouveaux modes de vie (ville durable, smartgrids, smart home, mobilité électrique, éclairage public, ...).

EDF qui place l'innovation au cœur de sa stratégie œuvre à renforcer ses relations avec les entreprises innovantes de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour faciliter les avancées communes et contribuer au développement de filières industrielles d'excellence, créatrice de valeur sur le territoire, en particulier avec le programme une Rivière un Territoire, le projet Henri Fabre, sa contribution à la réussite du programme Flexgrid.

Globalement, EDF souhaite s'affirmer comme l'énergéticien de référence pour les métropoles bas carbone.

Au vu de leur ambition et objectifs partagés, le partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le groupe EDF se déclinera en priorités communes, actions et moyens qui s'articuleront autour de cinq orientations prioritaires :

- S'affirmer comme une Métropole compétitive

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 31 octobre 2018

- Devenir une Métropole attractive
- Développer une Métropole facilitant l'entrepreneuriat
- Soutenir la Métropole en tant qu'acteur de l'innovation
- Construire une Métropole solidaire

Toutes ces actions sont déclinées de la Stratégie de développement économique de la Métropole telle que détaillée dans l'Agenda du Développement Economique et approuvé par le Conseil Métropolitain du 30 mars 2017

Les engagements respectifs des Parties pourront être précisés ultérieurement dans des conventions particulières.

La présente convention-cadre et les conventions particulières excluent l'affectio societatis et toute assimilation directe ou indirecte à une société qu'elle qu'en soit la forme.

En raison de son contenu, axé en grande partie sur l'innovation, nécessitant de s'inscrire dans la durée pour obtenir et concrétiser des résultats, il s'établit pour une durée de 3 ans.

Les Parties s'engagent à privilégier les actions à forts impacts avant 2021.

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole et EDF.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.
- La délibération ECO 001-1775/17/CM du Conseil de la Métropole relative à l'approbation de l'Agenda de Développement Economique Métropolitain.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de développement économique ;
- Que l'Agenda de Développement Economique Métropolitain constitue la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Que la stratégie de développement menée par Electricité de France s'inscrit dans les différents objectifs et axes de l'Agenda de Développement Economique Métropolitain ;

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 31 octobre 2018

- Qu'il est nécessaire de mettre en cohérence la stratégie de développement économique de la Métropole et celle d'Electricité de France relevant d'un intérêt commun et s'inscrivant dans les objectifs et axes de l'Agenda de Développement Economique Métropolitain ;
- Que dans ce contexte, il convient d'approuver une convention cadre de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Electricité de France pour les années 2018-2021.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention-cadre de partenariat 2018-2021, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Electricité de France, pour les années 2018-2021.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention de partenariat et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT